

## Compte-rendu du Conseil municipal du 16 juillet 2020

Le Conseil municipal convoqué le 10 juillet 2020 s'est réuni à 19 h 00 dans la salle d'animation de la Commune avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Indemnités du Maire et de ses adjoints
- 2- Commission d'appel d'offres
- 3- Renouvellement du contrat PEC(Parcours Emploi Compétences) de l'agent en poste aux services techniques.
- 4- Subventions aux associations
- 5- Commission communale des impôts directs
- 6- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h05 par Gérard GAGNIER Maire

Présents: Gérard GAGNIER, Juliette WATINE, Ingrid BONNETON, Guy BAJARD, François GOLDIN, Dominique LAURENT, Bruno LELIEVRE, Olivier MALET , Gilbert RIVASES, Frédéric SCHMIDT, Camille SEMELET.

Lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 par Guy BAJARD.

Deux remarques avant approbation du compte-rendu:

- les noms des délégués au SDED ont été omis il s'agit de Bruno LELIEVRE délégué titulaire et François GOLDIN délégué suppléant
- suite à la délibération concernant le marché à bons de commande avec l'entreprise Objectif Eau Monsieur le Maire précise qu'il existe un règlement de l'eau potable de Beaufort sur Gervanne qui devra être réétudié.

Commentaire sur le paragraphe concernant la célébration du 14 juillet : l'apéritif qui a eu lieu a été décidé le lundi 13 juillet après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le report du point 5 de l'ordre du jour: "commission communale des impôts directs" à une date ultérieure. Le conseil accepte.

- 1- Indemnités du Maire et de ses adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum,

Considérant que les maires perçoivent l'indemnité de fonction maximale,

Considérant que Monsieur le maire demande un montant réduit de l'indemnité,

il ya donc lieu de déterminer son taux ainsi que celui des indemnités allouées aux adjoints,

Il est proposé de fixer les taux en pourcentage de l'indice 1027 de la manière suivante :

- Maire : 17,5 % au lieu de 25,5% soit 680,65 euros bruts au lieu de 991,79 euros bruts possible. Il fait ce choix pour privilégier les indemnités des adjoints, tous actifs qui ont une perte de revenus conséquente suite à des prises de temps partiels.
- Adjoints : 9,90 % soit 385,05 euros bruts

Le Conseil procède au vote de ces indemnités. Elles sont approuvées par 8 voix pour 1 contre (Bruno Lelièvre) 2 abstentions (Frederic Schmidt, Olivier Malet). Ces derniers justifiant leur vote par la position de principe de la liste dont ils émanent, d'aucune augmentation de l'enveloppe budgétaire.

## 2- Commission d'appel d'offre

Cette commission est composée de trois membres titulaires et de trois suppléants.  
Se présentent pour les postes de titulaires: Gérard Gagnier, Bruno Lelièvre, Guy Bajard  
pour les postes de suppléants : Ingrid Bonneton, François Goldin, Dominique Laurent.  
Ils sont élus à l'unanimité.

## 3- Renouvellement du contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) de l'agent en poste aux services techniques.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat unique d'insertion de l'agent en poste au service technique arrive à son terme le 21 juillet 2020.

Il propose de renouveler son contrat unique d'insertion, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour 6 mois, à compter du 22 juillet 2020, afin d'assurer la continuité du service.

Il se pose la question de la mutualisation avec d'autres communes pour arriver à un emploi plus conséquent.

Accord du conseil à l'unanimité pour le renouvellement du contrat unique d'insertion pour 6 mois.

## 4- Subventions aux associations

Au budget prévisionnel une somme de 2900 euros est affectée.

Pour l'ADMR une subvention de 700 euros est proposée.

Ensuite il est proposé pour les trois associations suivantes: Beaufort en foire, la Rurale et le Club Intergénération qui participent activement à l'animation de la vie locale la même somme de 300 euros.

Trois associations n'ont pas demandé de subvention:

l'épicerie, L'amicale des Sapeurs-Pompiers et la Chorale de la Gervanne.

Il est proposé pour Videos Val de Drome une subvention de 250 euros.

A 20h15 François GOLDIN quitte le Conseil et donne pouvoir à Juliette WATINE.

Pour l'Union Sportive Beaufortoise (foot), suite à la demande faite pour du matériel pour recevoir les enfants, une subvention de 100 euros est accordée.

Pour l'association Lysandra qui intervient dans le domaine de l'environnement spécialement dans la vallée de la Gervanne. Interventions pédagogiques dans les écoles pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Information et sensibilisation de la population sur ces sujets.....

Son travail est d'un grand intérêt pour la communauté et sert au rayonnement de la Vallée. Cette association a des salariés et vu le Covid n'a pas pu exécuter un certain nombre de prestations rémunérées prévues. C'est pourquoi il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 500 euros au lieu des 300 euros de l'année précédente.

L'association "Art et Culture en Gervanne-Sye" qui avait sollicité une subvention lors d'un précédent Conseil Municipal, mais qui n'est pas créée à ce jour pourra bénéficier d'une subvention après transmission de ses statuts, du compte-rendu de l'AG constituante et de son programme pour 2020.

Il est demandé au Conseil de voter la proposition suivante de subventions aux associations.

ADMR 700 euros, Beaufort en foire 300 euros, La Rurale 300 euros, Club Intergénération 300 euros, Videos Val de Drôme 250 euros, Union sportive Beaufortoise 100 euros, Lysandra 500 euros soit un total de 2450 euros.

Les 450 euros restant sont affectés en subventions diverses.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Cela permettra d'allouer ultérieurement à l'Union Sportive Beaufortoise et à Art et Culture en Gervanne-Sye des subventions tout en restant dans le budget prévisionnel.

La commission solidarité prévoit de rencontrer rapidement l'ensemble des représentants d'associations et notamment ceux qui utilisent les bâtiments municipaux.

#### 5- Commission communale des impôts directs

La délibération est reportée à une date ultérieure mais Monsieur le Maire donne quelques informations la concernant.

Cette commission est chargée de vérifier la véracité des informations permettant l'établissement des impôts à Beaufort. Elle est constituée du Maire, du 1er adjoint et de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants. Sa composition doit être établie dans les 2 mois suivant l'entrée en fonction du Conseil Municipal soit avant le 6 septembre.

#### 6- Questions diverses

- permanence des élus pendant l'été
- bulletin municipal
- marché
- défibrilateur
- devis plomberie école

- permanence des élus pendant l'été

Juliette Watine assurera la suppléance du Maire du 20 au 31 juillet, Ingrid Bonneton du 1er au 9 août. Le téléphone portable de la municipalité leur sera confié durant ces périodes.

Monsieur le Maire lit les arrêtés de délégation des adjoints. Il leur rappelle qu'ils sont également officiers de l'état-civil.

Un double des clefs de la Mairie est remis à chaque adjoint.

- Bulletin municipal

La rédaction est terminée, la commande du tirage a été faite à Veziat, nous devrions avoir les 400 exemplaires le mercredi 22 juillet. Il faudra les distribuer dans les 2 jours suivants. Nous réaliserons un tableau précisant les personnes responsables de la distribution de ces bulletins suivant les secteurs, ce tableau sera valable pour toutes les distributions.

- Marché

Pour préserver les places de stationnement à destination du marché, des barrières métalliques seront posées en lieu et place des plots amovibles. Il faudra afficher sur celles-ci les horaires du Marché. Une discussion est ouverte pour étoffer notre marché local.

- Défibrilateur

Cela est obligatoire pour les ERP de catégories 1, 2, 3, en 2021 pour ceux de catégorie 4 et en 2022 pour certains en catégorie 5.

Devis pour un défibrilateur fonctionnant 7/7 jours 24h/24hles le prix est de 950 euros HT avec des consommables à changer tous les 5 ans. Si livré avec boîtier chauffant 495 euros et maintenance 120 euros.

Priorité des interventions: arrêt cardiaque, AVC, AIT, violences faites aux conjoints.

Pour le moment la priorité est de se renseigner sur les catégories de nos ERP. Bruno Lelièvre s'en charge.

- devis plomberie école

Des travaux de plomberie à l'école sont nécessaires, et l'urgence en a été renforcée lors du covid. Il est prévu un ou deux bacs extérieurs, la création d'un point d'eau dans la classe des grands, changement de deux autres vasques avec commande soit fémorale, soit au pied soit par détection. Pose d'alimentation et d'évacuation pour une machine à laver. Trois devis ont été demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.